

<https://cdurable.info/Dynamiser-croissance-et-emploi-en-respectant-nos-engagements-en-matiere-de-changement-climatique.788.html>

Environnement - Energie - Entreprises

Dynamiser la croissance et l'emploi en respectant nos engagements en matière de changement climatique



- Développement Durable en débat -
Date de mise en ligne : jeudi 24 janvier 2008

Copyright © CDURABLE.info l'essentiel du développement durable - Tous

droits réservés

La Commission européenne a adopté hier un ensemble de mesures ambitieuses faisant suite aux engagements pris par le Conseil européen de lutter contre le changement climatique et de favoriser les sources d'énergie renouvelables. Il ressort de ces propositions que les objectifs fixés l'année dernière sont techniquement et économiquement réalisables et offrent des perspectives d'activité considérables à des milliers d'entreprises européennes.

Ces mesures donneront **un coup d'accélérateur à l'utilisation des sources d'énergie renouvelables dans chaque pays et imposeront aux gouvernements des objectifs contraignants**. Une **réforme radicale du système d'échange de quotas d'émission (SCEQE)**, qui plafonnera les émissions pour l'ensemble de l'UE, incitera les principaux responsables des émissions de CO₂ à mettre au point des technologies de production respectueuses de l'environnement. Ce nouveau train de mesures vise à donner à l'Union européenne les moyens de **réduire d'au moins 20% les émissions de gaz à effet de serre** et porte à **20% la part d'énergie renouvelable dans la consommation d'énergie d'ici à 2020**, ainsi que les dirigeants de l'UE s'y sont engagés en mars 2007. La réduction des émissions sera portée à 30% à l'horizon 2020 lorsqu'un nouvel accord mondial aura été conclu sur le changement climatique.

Le président de la Commission européenne, José Manuel Barroso, a déclaré : *« La lutte contre le changement climatique est le grand défi politique à relever par notre génération. Notre mission, je dirais même notre devoir, est de créer le cadre d'action nécessaire afin de transformer l'économie européenne en une économie respectueuse de l'environnement et de conserver l'initiative à l'échelon international en matière de protection de la planète. Notre ensemble de mesures constitue non seulement une réponse à ce défi, mais apporte aussi une solution au problème de la sécurité énergétique et offre la possibilité de créer des milliers de nouvelles entreprises et des millions d'emplois en Europe. Nous devons saisir l'occasion qui nous est offerte. »*

Stavros Dimas, membre de la Commission européenne chargé de l'environnement, a déclaré : *« Ce train de mesures, fondé sur le système d'échange de quotas d'émission, auquel l'Europe a apporté une contribution décisive, montre à nos partenaires mondiaux qu'une action forte pour lutter contre le changement climatique est compatible avec le maintien de la croissance économique et de la prospérité. Il permet à l'Europe de mener le combat pour une économie planétaire à faible intensité carbonique en déclenchant une vague d'innovation et de création d'emplois dans le secteur des technologies propres. Ces propositions mettent en oeuvre les engagements pris par les dirigeants de l'UE l'année dernière, en répartissant équitablement l'effort à fournir. Il incombe désormais à tous les États membres de jouer leur rôle au maximum. »*



Post-scriptum :

 VOIR AUSSI :

- [MEMO/08/31](#) Aides d'État : encadrement des aides d'État en faveur de l'environnement - Questions souvent posées,
- [MEMO/08/32](#) Mémo sur la première évaluation des plans d'action nationaux en matière d'efficacité énergétique,
- [MEMO/08/33](#) Mémo sur le paquet de mesures prises dans les domaines des sources d'énergie renouvelables et du changement climatique,

Dynamiser la croissance et l'emploi en respectant nos engagements en matière de changement climatique

- [MEMO/08/35](#) Questions et réponses sur la proposition de révision du système communautaire d'échange de quotas d'émission présentée par la Commission,
- [MEMO/08/36](#) Questions et réponses sur la proposition de directive relative au stockage géologique du dioxyde de carbone.